

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL
D'YVERDON-LES-BAINS SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE EN 2017**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes Joëlle Bettex et Léa Romanens et MM. Daniel Cochand, Jean-Louis Klaus, Ruben Ramchurn, Yves Vuagniaux et Christian Weiler.

Suppléants : Mmes Aude Briand et Céline Ehrwein Nihan ainsi que MM. Jean-François Cand et Ramesh Vaswani (ont remplacé en cas d'absence).

Mme Joëlle Bettex a été élue présidente, Mme Léa Romanens vice-présidente et M. Daniel Cochand secrétaire.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 7 et 20 septembre, 23 octobre, 27 novembre 2017, 15 et 29 janvier, 12 février, 19 mars et 14 mai 2018.

En outre, des sous-groupes de la COGE ont effectué des visites de services aux dates suivantes : 13 novembre, 19 et 20 décembre 2017, 8, 9 et 10 janvier 2018.

La commission a examiné la gestion de la Municipalité en étudiant plusieurs questions et sujets ciblés afin de pouvoir les examiner en profondeur. Elle s'est efforcée de visiter, en sous-groupes, au moins l'une des filières de chaque dicastère. La COGE remercie la Municipalité, les chefs de services et de filières pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, le Secrétariat général (SG) pour l'organisation de ses séances. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, les huissiers, les concierges et le service informatique.

Table des matières

1. Municipalité	2
1.1. Partenaires et prestataires	2
2. Administration générale et sports	2
2.1. Le Secrétariat général	2
2.2. Ressources humaines	2
2.3. Informatique	3
2.4. Sports	3
3. Service de la culture et Agenda 21	5
4. Service des énergies	8
5. Service Jeunesse et cohésion sociale	10
5.1. Rencontre avec le municipal	10
5.2. Cantine des Îles	11
5.3. Zone Bleue	12
5.4. Devoirs accompagnés	13
6. Service de la sécurité publique	13
7. Service des travaux et de l'environnement	16
7.1. Voirie	17
7.2. Plantages	18
7.3. La STEP	18
7.4. Garages et localisation du service	19
8. Service de l'urbanisme et des bâtiments	20

1. Municipalité

1.1. Partenaires et prestataires

La Commission de gestion a constaté lors de ses visites et des entretiens avec les municipaux que plusieurs services collaboraient avec des acteurs sociaux, par exemple Caritas, la Fondation Bartimée, etc., permettant ainsi tant des économies financières qu'une participation à l'intégration de personnes diverses au sein de la communauté.

Vœu 1.1. : Acteurs sociaux

La Commission de gestion invite la Municipalité à encourager la voie déjà prise par plusieurs services de travailler, lorsque c'est possible, avec des acteurs sociaux comme Cartias, la Fondation Bartimée, etc.

2. Administration générale et sports

La COGE a rencontré le 29 janvier 2018 une délégation municipale conduite par M. Burkhard, vice-syndic qui a remplacé au pied levé M. le syndic Carrard, absent pour une cause très urgente. Les différents services, représentés par Mme Dysli-Jeanneret (Sports), M. Crot (RH), M. Weber (Finances) et M. Zürcher (Secrétariat général), ont présenté un état des lieux et ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la Commission de gestion, accompagnée par Mme Dysli-Jeanneret et M. Girard (Sports), MM. Bärtschi et Gillièron (URBAT), a visité le 20 décembre 2017 les salles de gymnastique de la Place d'Armes, de Fontenay I et le complexe des Vuagères. Elle remercie particulièrement Mme Dysli-Jeanneret pour l'organisation des visites et le transport en commun avec le bus des sports et chauffeur.

2.1. Le Secrétariat général

Après une période de latence et de grands changements, une équipe jeune s'est mise en place. L'année 2017 a permis une stabilisation du secrétariat général après une période très chargée comprenant notamment les élections. L'organigramme a été remis à jour avec le cahier des charges.

Commissions extraparlimentaires

Une enquête en juin 2017 a montré que seules 9 commissions étaient en ordre avec leur règlement, statuts ou cahier des charges. Une démarche de mise en conformité d'ici mai 2018 est en cours pour les 15 commissions restantes. Un certain nombre de lettres de mission ne sont toujours pas réalisées.

Observation 2.1.1. : Cahier des charges

La COGE demande à la Municipalité de faire établir des cahiers des charges des diverses commissions extraparlimentaires avec missions, objectifs et nombre probable de séances par année.

Observation 2.1.2. : Lettres de mission

La COGE demande à la Municipalité de fournir à ses représentants dans les différents organes externes des lettres de mission claires.

2.2. Ressources humaines

La Commune employait 856 personnes (532,55 EPT) à fin 2016 et actuellement leur nombre est passé à 880 (545,2 EPT). En ce qui concerne le turn-over, il est préférable de parler de taux de sortie brut général : 2,87% pour 2017 contre 4,25% précédemment. Il y a eu 34 départs en 2017 dont 14 à la retraite. 5 licenciements ont touché 5 services différents.

Les embauches se font sur les bases du règlement actuel. Les contrats de droit privé concernent uniquement les emplois à moins de 30%. La situation est difficile à SEY dans des domaines spécifiques (gaz et commercial) et il est frustrant de ne pouvoir, dans certains cas, engager la personne vraiment adéquate.

Règlement du personnel

La révision du règlement du personnel avance lentement pour éviter les blocages. Un gros travail se fait avec les partenaires sociaux. Une consultation a eu lieu en septembre 2017, avec retour à Noël. L'analyse est en cours. Si frustration il peut y avoir avec son avancement, il semblerait que l'on soit à bout touchant avec la structure du projet.

La COGE constate que si le projet de révision avance, il est toujours freiné et ralenti, constat fait depuis 2015. Il avait déjà été relevé que, par manque de moyens et du fait que les années 2015-2016 étaient chargées pour le service, ce projet n'avancait que très peu.

Observation 2.2.1. : Règlement du personnel

La COGE se réfère à son « Observation 2.4/Révision du règlement du personnel » dans son rapport 2016 et aux constats actuels pour inviter la Municipalité à tout mettre en œuvre afin que la révision du règlement du personnel s'accélère et que les statuts soient réalisables dans un proche avenir.

2.3. Informatique

Le service vise à donner des accès limités à Internet en les liant toutefois à des autorisations du chef de service et du municipal. L'informatique est en perpétuel chantier : nouveau pare-feu, nouvelles versions, etc. Les clés USB sont autorisées, mais seulement si elles sont cryptées. Le service se montre intransigeant avec les contrôles et donne l'exemple d'une tentative d'imitation de factures déjà payées, opération heureusement déjouée. En février 2018, il y a eu un audit et même une tentative d'intrusion.

2.4. Sports

Organigramme

Le service a été réorganisé et l'organigramme est en cours de réalisation finale. L'engagement de M. Perrenoud correspond à des demandes opérationnelles et stratégiques. Il représente une aide importante pour le service.

Commissions

Plusieurs commissions dépendent du service des sports et la COGE se demande si elles ne sont pas trop nombreuses et vraiment utiles. La question est étudiée. Plusieurs séances ont été annulées et il y a des doubles emplois.

Subventions aux sociétés

Les sociétés sportives savent comment obtenir des subventions de la Ville et ont les outils nécessaires. Le service des sports peut aider à découvrir des possibilités du côté du Canton, par exemple le fonds du sport qui peut débloquer CHF 500'000.- pour le sport de masse.

Bénévolat

Il est l'objet d'attentions. Le site internet est en refonte et il faudrait une personne à 100% pour gérer le bénévolat. Cette personne, le service ne l'a pas.

Salles de gymnastique

Le service essaie de faire face aux demandes. Les clubs déclinent leur stratégie et notamment leur promotion tout public. Les sociétés yverdonnoises sont prioritaires, mais elles ont aussi des membres qui viennent de l'extérieur. Comment prioriser pour satisfaire les besoins ? Une étude vaudoise

montre partout le problème de manque de salles. Il n'est pas possible de satisfaire tous les besoins actuels et le manque va encore s'accroître surtout du côté des sports aquatiques. Pour les salles de gymnastique, le collège des Rives et la salle de Pestalozzi amélioreront considérablement la situation. A l'évidence, les créneaux horaires sont un facteur important et influencent les répartitions entre les clubs.

Salle de gymnastique de la Place d'Armes

Le bâtiment n'est pas vétuste, car il est entretenu de façon optimale. En effet, la décision de sa destruction n'est plus de mise. Au vu du manque de salles de gymnastique, c'est un besoin nécessaire. L'entretien est donc budgété.

Le sol a été changé en 2014, les radiateurs ont été protégés selon les normes, la peinture sur maçonnerie et métal a été refaite, des sèche-mains électriques sont installés, l'éclairage est à LED et s'éteint automatiquement selon les heures. Seul le chauffage du bâtiment présente des difficultés avec des frais importants, au vu de la mauvaise isolation du bâtiment, constat fait sur ce type de construction d'alors.

La salle est occupée par les écoles en journée et les sociétés ensuite et même par les Guggenmusik lors des Brandons ou par la Schubertiade cette année. Le taux d'occupation est vraiment de 100%. L'entretien de cette salle est ainsi rendu compliqué pour la conciergerie. Des lieux de stockage et des armoires sont mis à disposition des sociétés. L'infrastructure de la salle est à la charge de la Commune pour tout le matériel qui est fixe (tapis, banc, buts de unihockey, etc. => URBAT) et les petits éléments mobiles (CHF 2'000.- à CHF 3'000.-, par salle => JECOS). Le solde du matériel dépend des fournitures scolaires cantonales.

La délégation de la COGE a été étonnée de trouver une salle de gymnastique agréable, bien entretenue et « botoxée » à souhait pour permettre aux écoles et aux sociétés une utilisation optimale répondant aux besoins avec une surface minimale.

Salle de gymnastique de Fontenay I

La délégation de la COGE peut formuler les mêmes constats que ci-dessus avec un espace plus grand qu'en salle de la Place d'Armes, ce qui permet d'autres pratiques pour les sociétés sportives. Ainsi, les footballeurs l'utilisent en période hivernale.

L'équipement de cette salle est semblable aux autres et conforme à une utilisation scolaire et sociétale. Un éclairage modulable agrément la luminosité naturelle. Il est à regretter qu'il n'y ait pas de véritables buts de handball et qu'ils soient remplacés par des marques rouges sur les murs.

Complexe des Vuagères

L'utilisation des Vuagères a été abandonnée par les écoles depuis cette année. Seuls le Rugby et le Football américain sont utilisateurs avec un manque d'infrastructures évident. Aucun vestiaire n'est à disposition et la buvette attenante au terrain herbeux est un local privé du rugby. Le terrain en dur n'est pratiquement plus utilisé comme cela l'était auparavant. Un sentiment de lieu sans vie a envahi la délégation de la COGE. À terme, un terrain synthétique serait envisagé aux Îles, mais il est impossible de toucher au terrain des Vuagères à cause de la pollution du terrain.

Le terrain est pollué et sous le contrôle de l'Etat avec un ou deux sondages. Aucune autorisation d'arrosage automatique n'est possible depuis 10 ans. Aucun drainage ne peut être mis en place et il prend l'eau. Il est voué à n'être plus praticable sous peu. Les conditions actuelles sont inacceptables pour la pratique d'un sport de compétition et il est temps de se fixer des objectifs avec ce lieu, d'autant plus que la fédération de rugby est intéressée à établir son siège à Yverdon-les-Bains.

Vœu 2.4.1. : Coordination des services pour la gestion des salles de gym

La COGE invite la Municipalité à améliorer la coordination SPORTS – URBAT – JECOS pour optimiser l'intendance et la gestion des salles.

Observation 2.4.1. : Complexe des Vuagères

La COGE invite la Municipalité à fixer un objectif précis à court et moyen terme à propos de l'utilisation du complexe des Vuagères, notamment pour la pratique de sport de compétition et pour les loisirs.

3. Service de la culture et Agenda 21

La COGE a pu rencontrer le 15 janvier 2018 Mme Tanner, municipale et M. Kummer, chef de service et faire un état des lieux du service.

Elle a également pu, avec beaucoup d'intérêt, faire une visite de la bibliothèque publique, en date du 13 novembre 2017 avec la présence de Mme Meier, directrice et de M. Kummer.

RH

Le service de la culture a pu recruter une nouvelle personne engagée dans des thématiques transversales et du développement durable et considère très positivement cet engagement.

Agenda 21

C'est satisfaisant en ce qui concerne les particuliers mais ça ne fonctionne pas bien avec les entreprises. Les subventions rencontrent un grand succès même si toutes ne sont pas utilisées (550 sur 700). Leur panel devrait augmenter en 2018. Le service souhaiterait accompagner les gens dans leurs projets et faire de la médiation dans le domaine du développement durable.

Boussole 21

La Municipalité a décidé de limiter à un préavis par année. Boussole 21 est mal ou trop peu utilisée. Elle devrait être utilisée en amont du préavis. Ce secteur n'a pas la visibilité et la reconnaissance qu'il mériterait. Il est sous-employé et par conséquent sous-reconnu. Pour l'heure, à défaut de travailler en amont sur des préavis importants, il y a du travail qui s'accomplit plus modestement dans divers domaines : un guide pour manifestations durables, la définition de bonnes pratiques, une politique d'achats, des critères pour les appels d'offres, les cantines scolaires. L'avenir est prometteur avec les géosciences, la gestion de projets, les collaborations avec l'office fédéral de l'environnement, toute la question de la valorisation des déchets.

Commission des plantages

Mme Tanner pense pouvoir apporter sa sensibilité dans des terres à dépolluer et des pratiques à pacifier. Elle envisage des cours sur place, de la sensibilisation et une révision du règlement des baux.

Locations de salles

La Culture attendait la réorganisation d'URBAT. Un rapport sur la Marive va être déposé prochainement. Il faut offrir de nouveaux services et réorganiser. La culture ajoute de la valeur en promouvant la bonne salle pour le demandeur. Des discussions doivent avoir lieu sur trois thématiques : conciergerie, salles, budgets. Il y a toute la promotion économique de la région et il faut discuter avec les autres acteurs car le but est évidemment d'augmenter l'occupation et la rentabilité des salles. De façon générale Yverdon-les-Bains est bien dotée en salles publiques et privées.

Conventions

Deux conventions sont en vigueur, l'une avec les Jeux du Castrum et l'autre avec l'Amalgame. En 2017, avec l'aide du Greffe un modèle de convention a été rédigé. On en est donc au début de ce processus.

Tribunes de l'hippodrome

Il y a une très légère amélioration avec un espace rendu provisoirement disponible. Cela coïncide toujours avec le non-futur de ce bâtiment malgré plusieurs pistes envisagées. Il y a de secrètes espérances que les activités scolaires du collège des Rives pourront donner du sens à ce mobilier urbain de grande dimension (interface avec les Rives).

Parc des Rives

Les réflexions se font dans des rencontres pilotées par URBAT. Il y a, en arrière-fond, une idée de port qui pèse sur l'avancement de la réflexion.

Secrétariat

Un immense travail a été accompli pour la Schubertiade. Cette manifestation a été un très grand succès. Yverdon-les-Bains a la compétence pour organiser des grands événements et les services savent s'y mettre tous ensemble. Il faudrait plus de forces d'assistanat mais Culture a encore besoin de se stabiliser pour bien évaluer ses besoins.

Schubertiades

Quelques chiffres : 17'000 visiteurs. 257 personnes chantaient faux (algorithme faustien « Marguerite » de reconnaissance faciale). Les coûts ont été bien gérés avec CHF 350'000.- au lieu des CHF 500'000.- prévus. 32 restaurateurs ont bien joué le jeu du repas unique. Il y a eu 10 food trucks et 300 bénévoles engagés.

Les Pré-schubertiades ont connu un très gros succès. Les diverses activités proposées aux enfants ainsi que des lieux inattendus ou étranges ont été bien accueillis.

Centre alternatif de la Culture

Il y a beaucoup d'espoirs sur Sports 5 : cinéma associatif, centre socioculturel, Arpenteurs, ateliers pour artistes, espaces partagés, bureaux des associations, couplages entre sports et culture. L'Amalgame est sorti de ses difficultés. C'est un centre pour les jeunes qui fonctionne.

MUMODE

Le service ne dort pas en attendant la réalisation de Front-Gare car il faut arriver en bonne santé au jour J. Les subventions augmentent.

Le regroupement des achats

Il est difficile de lancer des ordres de marche. Ça fonctionne dans certains cas et pas dans d'autres.

Outil de planification

La Culture a besoin d'un logiciel qui permette de planifier l'espace et le temps. Un agenda commun des manifestations et des services de la commune pourrait être utile afin de prendre en compte les besoins et demandes simultanés.

TBB-La Grange

Une évaluation des collaborations autour du bar est souhaitable mais il faut laisser un peu de temps à l'équipe du théâtre et à la tenancière pour tirer un bilan.

Communication

Selon le service, la motion Viquerat est aujourd'hui dépassée. Un écran LED à la Gare n'est plus dans l'air du temps. L'information, qui est vitale, passe autrement.

Concert du 31 décembre

Pour le service, l'organisation est sortie des turbulences.

Bibliothèque publique

La bibliothèque publique est la plus grosse institution yverdonnoise en termes de fréquentation. Avec environ 160'000 visiteurs, elle fait preuve d'un dynamisme réjouissant. Et pourtant les conditions sont loin d'être pleinement favorables pour accueillir convenablement les utilisateurs. La bibliothèque est un outil des plus utiles mais un outil qui mérite d'être à nouveau affûté.

La solution viendra des mètres carrés supplémentaires que pourrait offrir le déménagement dans le futur complexe de Front-Gare. Mais on ne saurait se contenter d'attendre car les cadres de la Bibliothèque ont des responsabilités et des idées pour le futur, à l'image de la grainothèque qui monte la garde à l'accueil.

La bibliothèque renferme 94'000 volumes, dont plus de 6'500 nouvelles acquisitions chaque année et un 10% de livres à éliminer sur la base de critères bien précis.

Une petite section de BD adultes jouxte le coin des journaux. Elle semble particulièrement expurgée. Il y a 17'000 volumes dans le fonds ancien.

Au milieu de cette montagne de pages, il y a également les livres de la bibliothèque scolaire qui lui a été rattachée depuis quelques années. Dans le personnel, on trouve des personnes occupant des postes communaux qui lui sont attribués et qui sont remboursés par le Canton.

La gestion du prêt se fait avec le logiciel PMB mais le prêt n'est pas la seule finalité de ce lieu. Toujours en lien avec le livre (le 1^{er} lieu de la bibliothèque) on essaie de valoriser le fonds ancien (2^e lieu) en montrant au public quelques-unes des richesses du fonds. Il s'agit aussi de restaurer avec des critères qui évoluent grâce aux échanges avec d'autres institutions et notamment avec la Bibliothèque cantonale qui fait preuve de réalisme en acceptant de ne pas viser à l'excellence et de se contenter de mesures moins esthétiques mais simplement salutaires. Pour valoriser ce fonds ancien, on travaille sur des thématiques en lien avec des partenaires. Le fonds reçoit de 10 à 15 demandes de consultations par année. CHF 10'000.- francs seront destinés à de la vraie recherche de fonds en vue de restauration.

Lors de la visite du fonds ancien, la COGE a découvert le compactage sur roulettes qui dort du sommeil des siècles accumulés, à une température constante. Si la température devait s'élever brutalement il existe un plan d'urgence, Plan secours pompiers, qui donne les indications précises indiquant où se trouve ce qui doit être sauvé en priorité, les PV de nos autorités politiques, les manuscrits rares, les imprimés yverdonnois (Encyclopédies d'Yverdon et de Diderot)... et les croquis du Musée de la Mode !

Pour l'acquisition d'ouvrages, la bibliothèque travaille avec un budget de CHF 85'000.- auxquels s'ajoutent CHF 48'000.- pour le fonds scolaire en 2017.

La bibliothèque se présente comme un bâtiment à plusieurs étages, voire demi-étages avec des lieux à vocation particulière.

Il y a un 3^e lieu qui est destiné à la rencontre, avec le désir d'offrir des espaces de respiration et de travail (cela a véritablement démarré en 2014).

Dans une atmosphère calme, mais non contrainte, des dizaines de personnes et d'étudiants lisent des journaux, travaillent devant des écrans, colloquent dans de trop rares locaux, répètent (les Arpenteurs), bénéficient d'un mini-cinéma avec deux courtes projections qui changent régulièrement... et deux sièges ! Il y a manifestement un problème de conflits des publics. Il y a surtout un très gros problème de manque de place pour l'accueil scolaire qu'il faudrait doubler voire tripler. Il y a également un manque de place pour les activités des étudiants.

Ce manque de place a d'autres conséquences : pour le matériel de prêt aux scolaires il a fallu se résoudre à avoir moins de collections que ce qui est souhaitable (la norme serait de 10 documents par élève). Ces collections, dans l'Espace Jeunesse, représentent 500 mètres linéaires avec 35 livres au

mètre. Le mobilier est déplaçable. Le secteur Jeunesse a été réaménagé en 2014 et les prêts Jeunesse augmentent continuellement. Ceux qui prédisaient la mort du livre il y a vingt ans se sont manifestement trompés et la littérature enfantine se porte très bien. Dans les signes bienvenus, il y a le soutien de la Confédération à l'édition suisse.

La DGEO attend de la Ville qu'elle fasse davantage pour créer des conditions acceptables. Comme on ne peut simplement attendre la construction de Front-Gare, le service de la Culture essaie de bricoler intelligemment et CHF 30'000.- seront engagés en 2018 pour pallier des besoins urgents.

Points positifs

- Excellente collaboration entre les services pour les organisations de manifestations.
- La motivation du personnel et les projets.
- Le résultat positif de la Schubertiade.

Points à améliorer

- Le manque de place et de locaux.
- Un problème de conciergerie difficile à assurer à la bibliothèque au vu de la suroccupation de leurs locaux.
- La question RH (poste de travail assistantat) encore en suspens.
- La question du logiciel de coordination.
- Du côté de la Broquine un cheminement de fuite problématique en cas d'incendie.

Observation 3.1. : Renforcement de l'accueil de la bibliothèque

La COGE invite la Municipalité à s'assurer que la dotation en personnel du secteur de l'accueil de la bibliothèque permette à la responsable de la bibliothèque de se consacrer pleinement à son cahier des charges.

Vœu 3.1. : Accroissement de l'espace dédié à la bibliothèque

La COGE incite la Municipalité à explorer toutes les pistes possibles permettant de dégager des locaux à proximité de la bibliothèque pour l'accueil des classes d'écoles et des étudiants.

4. Service des énergies

La COGE a rencontré, le 15 janvier 2018, M. Dessemontet, municipal, et M. Gendret, chef de service.

Elle a également visité le chantier de la rue du Midi en date du 13 novembre 2017.

Délégation des travaux de génie civil

SEY n'a pas d'équipe dédiée au génie civil comme STE. Quand le service a la responsabilité de la conduite d'un projet, il travaille avec des (grandes) entreprises extérieures. Pour les urgences (rupture de canalisation, hydrante fauchée), le service a un contrat avec deux entreprises privées capables d'agir dans les 20 à 30 minutes.

Etat du réseau

L'état du réseau est mauvais et les problèmes de mouvements des terrains liés aux voyages de la nappe phréatique n'arrangent rien. On constate cependant une nette amélioration avec les CHF 4'400'000.- prévus au budget 2018 contre CHF 2'300'000.- précédemment. Le but du service serait d'atteindre CHF 6'000'000.- par année. Les grands chantiers comme celui de la Rue du Midi permettent de rattraper une partie du retard sur la réfection du réseau mais nous ne sommes pas encore aux 2% de renouvellement visés.

Le plan gaz a abouti en 2014. Actuellement, 3'500 vannes sont à contrôler et 30 à 40 vannes sont changées chaque année. Quatre à cinq rues sont également refaites chaque année. Actuellement, deux rues stratégiques, où les interventions seront très complexes, sont inquiétantes : Clendy et les Cygnes.

De manière générale, le service manque actuellement de moyens pour pouvoir tenir le rythme du renouvellement « normal » des infrastructures. Les chantiers spéciaux (type rue du Midi) permettent en partie de rattraper le retard, tout en s'ajoutant au budget.

Le chauffage à distance

Le CAD STEP se présente en 2 phases : relier tous les bâtiments qui se situent entre STEP et Thièle, soit Sports 5, stade, tennis, patinoire, piscine, Marive et Collège des Rives ; Gare-Lac.

Il se met en place avec l'idée que la STEP va évoluer et que les 8 à 13 degrés qu'elle offre seront utiles. Cela va de pair avec de gros investissements à amortir sur 25 ans et une situation déficitaire à gérer durant des années. Mais c'est un pari que le service pense gagner. À côté de cela, la recherche, l'amélioration des pompes à chaleurs, le biogaz et l'hydrolyse en combinaison avec le CO₂ (en test à Zürich actuellement) sont en constante évolution. Le CAD STEP a un potentiel de production de chaleur de 12 GWh.

Sur le chantier des Rives, malgré une collaboration qui semble ne pas avoir été optimale pour ce projet au niveau de la planification, une solution a été trouvée. Dans l'intervalle une chaudière à gaz sera installée (de réserve, de secours et de compléments pour les pics de chaleur et de froid). Le local de chaufferie a pu être construit de manière à ce que l'installation du chauffage à distance se réalise dans les meilleures conditions. En attendant, le chauffage sera assuré par une chaudière à gaz installée dans la caserne des pompiers. Elle permettra également d'assurer, par la suite, le chauffage en cas de pics de consommation ou d'éventuelle défaillance du chauffage à distance.

En lien avec tout cela, le service entame plusieurs réflexions et des projets autour de la géothermie de moyenne profondeur ; la profonde ayant été laissée de côté pour des raisons de sécurité et de coût.

Il y a un projet de gros forage avec une boucle de 7 km dans la partie sud-ouest de la ville. Pour l'heure, le service s'entraîne avec Lotus et sa petite boucle de 260 mètres. Les résultats sont encourageants et l'électricité est vendue 1.4 ct., moins cher que prévu, ceci dans le cadre d'un contrat portant sur 20 ans.

Le domaine est très dynamique et toujours susceptible d'améliorations. Avec Lotus, on semble avoir atteint la limite avec 97% d'optimisation.

La fibre optique

Le projet terminera plus tôt que prévu soit avant fin 2020. Le service peut profiter de l'expérience de VO Energies. Par ailleurs, 2/3 du chiffre d'affaires est atteint après 2 ans. Il est d'ailleurs quatre fois plus haut que prévu (11 millions), malgré les 100 clients actuels contre 200 prévus.

Selon le service, la sécurité informatique est bonne. Il faut surtout éviter tout recours aux ondes hertziennes et bien surveiller les accès VPN des personnes exploitantes. Puis, cela dépend de la fiabilité du service informatique de la Ville et de ce côté tout n'est pas rassurant avec une grosse panne durant l'hiver. Les hackers ne prennent pas de vacances et la STRID, par exemple, a été paralysée il y a quelques mois.

La facturation

Il y a deux logiciels : Abacus, qui est un logiciel pour la comptabilité ; IS-E, qui est un logiciel de facturation. La seule inquiétude à avoir est le fait qu'il n'y ait pas de contrôle de gestion du service.

Rue du Midi

Le chantier couvre la rue du Midi, depuis le canal Oriental jusqu'à la rue des Moulins, ainsi que la rue Roger-de-Guimps pour la partie comprise entre la rue du Midi et la rue des Jordils. Les travaux ont en particulier pour objectifs l'installation de séparatifs entre les eaux usées et les eaux claires, ainsi que le changement des infrastructures transportant l'eau potable, le gaz et l'électricité.

Ces travaux étaient devenus nécessaires au vu de l'âge des infrastructures actuelles (70 ans). Leur mauvais état provoque des casses récurrentes. Les travaux de réparation et les pertes de flux (en particulier pour le gaz) peuvent engendrer des coûts importants. Les nouvelles infrastructures sont prévues pour une durée d'environ 50 ans.

La Commune est chargée de la pose de l'eau sous pression et du gaz. L'entreprise Implenla a en charge l'installation des autres flux.

Sur le plan archéologique, quelques ossements (chien, bœuf, etc.) ont été retrouvés sur le haut du chantier. La découverte n'a pas nécessité l'arrêt des travaux.

Des mouvements ont été visiblement constatés sur certains bâtiments à proximité du chantier. Selon toute vraisemblance, ceux-ci ne sont pas liés au chantier, mais plus probablement à un affaissement de la nappe phréatique provoqué par la sécheresse. Des photos et un contrôle du bâti (murs, maisons, etc.) situé à proximité des travaux a été réalisé avant le début du chantier.

Il a eu un gros incident impliquant une rupture au niveau des conduites d'eau au début des travaux. Celui-ci est actuellement devant les assurances.

La possibilité de réutiliser des matériaux provenant d'autres chantiers (gravats, etc.) dans une perspective de développement durable a été étudiée. Elle n'a pas pu se concrétiser en raison des normes applicables (p. ex. obligation de disposer des certificats d'origine des matériaux, etc.).

La rue du Midi devrait être entièrement rouverte en juin 2018 et les nouvelles déviations par Jordils et Roger-de-Guimps mises en place. La rue des Moulins passera probablement en route cantonale à ce moment-là.

Points positifs

- La méthode de travail choisie (ouverture d'un côté de la route à la fois et progression en « travelling » du haut vers le bas du chantier, plutôt qu'ouverture des deux côtés de la route et travail par couches successives) permet un gain de temps et d'argent.
- En date de la visite de la COGE (novembre), aucun événement majeur (accident, météo, effets des travaux sur les bâtiments alentours, etc.) n'est venu perturber le chantier. Pour l'instant, l'agenda et le budget sont respectés.
- La méthode de travail choisie permet également de maintenir la circulation dans un sens pendant toute la durée des travaux.
- Le dispositif mis en place (p. ex. installation d'infrastructures parallèles temporaires, etc.) permet d'assurer la fourniture en eaux, gaz et électricité, ainsi que l'évacuation des eaux claires et eaux usées pendant toute la durée des travaux sans interruption.
- Pendant la durée des travaux, les places du parking de la rue du Midi sont mises à disposition gratuitement de manière à compenser la perte des places qui se trouvaient le long de la rue du Midi.
- Les riverains peuvent en outre en permanence accéder à leur maison grâce à des passerelles aménagées devant chacune de celles-ci.
- Le service a veillé à installer des tubes et tuyaux avec un gabarit suffisamment grand pour disposer d'une réserve suffisante pour les années à venir.
- Le nouvel enduit qui sera posé sur la route sera phonoabsorbant, ce qui devrait avoir pour effet de diminuer nettement les nuisances sonores pour les riverains.
- La Commune a obtenu une subvention de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) pour l'enduit de la route.

5. Service Jeunesse et cohésion sociale

La COGE a rencontré le 12 février 2018 une délégation composée de M. Ruchet, municipal, et de M. Junod, chef de service. Une délégation de la COGE a également visité, en date du 8 janvier 2018, la cantine des Îles, Zone Bleue et les devoirs accompagnés.

5.1. Rencontre avec le municipal

Planification scolaire

Il y a des projections démographiques avec plusieurs scénarios. La Ville fait son choix sur 215 habitants supplémentaires par année. Pour le scolaire, il faut recouper avec les projections de la DGE0.

Le service a été réorganisé en fonction des prestations avec passablement de tensions mais des collaborations ont pu être regroupées. Ce qui n'a pas encore fini de faire des difficultés c'est le regroupement des comptes budgétaires. Beaucoup de personnes font des choses nouvelles et il faut adapter plusieurs cahiers des charges. On a réussi à supprimer un étage hiérarchique.

Conseil d'établissement

Il n'a qu'un rôle consultatif. Il a été créé sur décision cantonale et actuellement la Ville n'a aucun pouvoir sur l'école, finances et engagements du personnel, hormis fixer deux journées ou demi-journées de congé. Il s'est organisé en groupes, parascolaire, sports, numérique, école et parents.

Préaux

Une intéressante discussion a lieu au sujet de la mobilité douce qui passe à travers les préaux et de l'usage de ces derniers pour la détente. Il conviendra d'être particulièrement attentif à la formulation de certains articles du règlement de police de façon à ne pas fermer des espaces nécessaires à la jeunesse et à la population hors des temps d'école.

Sports scolaires facultatifs

Cela semble bien fonctionner mais c'est en main des Sports.

Lieux de sport populaire

Les différents terrains de sports accessibles au public (hors préaux et installations scolaires) sont nécessaires mais posent parfois des problèmes de cohabitation. Il y a des problèmes de bruit, d'éclairage, de détérioration et d'usage. Ils restent néanmoins indispensables.

UAPE

Plusieurs problèmes sont résolus avec une assez grande variété de solutions. Il y a des différences dans le degré d'accueil et aussi dans l'offre de menus. Plusieurs questions sont posées sur « fourchette verte », repas sans gluten, sans viande. Dans les cas extrêmes de régimes spéciaux la nourriture familiale est réchauffée à l'unité d'accueil. Gérer cette diversité demande de l'expérience.

Colonies

JECOS est démuné pour aider les écoles à utiliser au mieux les colonnies. Un arrêté du Tribunal Fédéral sur les camps a jeté un froid. L'école doit être absolument gratuite. On ne sait pas encore trop dans quelle direction on va aller.

Il faudrait vraiment se crocher pour y voir clair dans les heures de sport et les coûts des heures de sports, qu'elles se fassent en salle ou dans des camps.

5.2. Cantine des Îles

La commission remercie le personnel de JECOS et de la Fondation Petitmaître pour son accueil. Lors de notre visite, le chauffage était en panne, néanmoins la température était tout à fait correcte à l'heure de la visite vers 11h30. L'endroit est agréable et lumineux et le repas servi était d'excellente qualité.

La Fondation Petitmaître loue la cuisine de la cantine des Îles à la Ville d'Yverdon-les-Bains pour y produire les repas qui sont consommés sur place ainsi que dans différents lieux de la ville. A ses débuts la cuisine a souffert de nombreux problèmes techniques, tels que des prises électriques aux normes italiennes, une ventilation pas adéquate... Ces problèmes ont aujourd'hui été largement résolus.

L'endroit est actuellement trop exigü pour l'usage qui en est fait, les vestiaires sont trop petits et aucune douche n'est disponible dans cet espace (il y en a une à l'étage). Plus gênants pour la cuisine, l'économat et l'unique chambre froide sont très petits, ce qui empêche de profiter de promotions et oblige la cuisine à travailler en flux tendu.

Pour faire face à ces contraintes, les produits bruts sont aujourd'hui mis au point dans l'ancienne cuisine du quartier des Cygnes et acheminés ensuite. Le matin, une équipe quitte les Îles pour aller travailler dans l'ancienne cuisine du parc.

La cuisine prépare également des menus spéciaux, tels que sans gluten, sans lactose, végétane, etc... Ce qui complique quelque peu la logistique. Les allergies et intolérances ne sont prises en compte que sur certificat médical. Les repas spéciaux représentent environ 13% des repas, dont 8% pour les repas sans porc (ce qui n'est pas une contrainte au quotidien), 1.8% d'allergies et d'intolérances (sans gluten, sans lactose, etc..) et 2.8% de repas végétariens.

Chaque enfant est accueilli et identifié par une éducatrice qui les connaît tous. Le lieu de repas est très agréable, lumineux et les repas semblent se faire dans une ambiance sereine. L'espace est séparé en 3 parties distinctes et une table est réservée pour les enfants qui amènent leur pique-nique. Après le repas les enfants peuvent jouer dans un espace réservé à cet effet, dans lequel chaque semaine, de nouveaux jeux sont présentés par la Ludothèque.

Certains enfants font le trajet à pieds depuis la Passerelle à midi, ce qui prend un peu de temps, mais est conforme aux normes cantonales qui prescrivent un transport scolaire obligatoire dès 2.5 km.

Le contrat pour la fourniture des repas scolaires sera soumis à un nouvel appel d'offres pour 2018, la FPY a anticipé les choses avec un projet de cuisine en liaison froide à la rue d'Orbe, qui devrait lui permettre d'être compétitive avec les grands acteurs du secteur.

Vœu 5.2.1. : Cantine des Îles

La COGE souhaite que la Municipalité s'assure que la qualité de l'accueil, du service et des repas de la cantine des Îles soit maintenue.

Observation 5.2.1. : APEMS des Îles

La COGE demande à la Municipalité de respecter les normes en vigueur en ce qui concerne les APEMS, notamment au niveau des locaux.

5.3. Zone Bleue

Lors de notre visite, nous avons été accueillis par Pierre-Yves Bassin, directeur de Zone Bleue. Zone bleue est un centre d'accueil à bas seuil pour les personnes en situation d'addiction. C'est une structure de prévention dont la mission est d'offrir un lieu d'accueil et d'écoute où les toxicomanes peuvent également échanger leur matériel d'injection, faire leur lessive ou prendre une douche. Des repas de midi peuvent être pris pour un prix modique et la lessive est facturée CHF 1.- par lessive.

Les opérations de police de l'année 2017 contre les dealers ont provoqué une hausse de la fréquentation de Zone Bleue par les toxicomanes et des tensions internes. Des dealers sont également venus dans la zone extérieure de Zone bleue et ont généré des actes de violence. Zone bleue a alors demandé une série d'interventions en collaboration avec la police qui a réglé la situation. En 2016, Zone Bleue avait été victime d'un incendie criminel qui l'avait contraint à la fermeture. Selon M. Bassin, il a probablement été bouté par une personne ayant fréquenté les lieux. Cet incendie avait suscité certaines remises en question au sein de l'institution et une réflexion sur les limites de la prise en charge.

Aujourd'hui, les modes de consommation évoluent, il y a de plus en plus de polytoxicomanes. La consommation d'héroïne elle-même a beaucoup évolué et aujourd'hui de moins en moins d'usagers recourent à l'injection pour la consommer et préfèrent la consommation sur aluminium, ce qui est une bonne nouvelle du point de vue sanitaire. La création d'un local d'injection pourrait avoir une incidence sur les modes de consommation. Sans se prononcer formellement, la commission a ressenti

un scepticisme certain à l'extension de la prestation de Zone bleue dans le sens de la mission qui leur est confiée.

Suite à la recrudescence d'injection dans des WC publics et à l'abandon de seringues dans ces lieux, un travail d'information a été fait et le phénomène a été réduit. Durant l'opération anti-dealers de 2017, les rencontres avec la police sont devenues hebdomadaires plutôt que semi-mensuelles, afin d'améliorer la collaboration. Actuellement 25% des habitués de Zone Bleue n'auraient pas de domicile fixe et une partie d'entre eux seraient en situation illégale sur notre territoire.

Nous remercions le personnel de Zone Bleue pour son accueil et leur professionnalisme.

5.4. Devoirs accompagnés

Nous avons visité les devoirs accompagnés à l'école de la Place d'Armes.

Les devoirs accompagnés s'occupent d'environ 600 enfants répartis en groupe de 10 à 15 avec chaque fois 1 ou 2 accompagnantes sur un total de 85. L'offre est disponible jusqu'en 8^e année HARMOS pour un coût relativement modeste de 30.- par année. Les enfants doivent être inscrits pour un minimum de 3 jours de devoirs surveillés sur les 4.

Il n'y a pas de prérequis en termes de formation pour les accompagnants, ceux-ci sont rémunérés selon l'âge suivant la grille tarifaire du personnel auxiliaire des RH. Le recrutement est difficile puisque la brièveté de l'activité ne la rend pas très attractive compte tenu de la rémunération. Par ailleurs, peu d'enseignants retraités deviennent accompagnateurs. Actuellement, une personne qualifiée encadre les accompagnateurs.

Aujourd'hui la mission se complexifie, elle consiste plus en de l'accompagnement qu'en de la simple surveillance des devoirs. Il y a une bonne collaboration avec la plupart des enseignants, mis à part quelques réticents.

La commission de gestion remercie le personnel pour la qualité de son accueil et formule le souhait suivant.

Vœu 5.4.1. : devoirs accompagnés

La COGE invite la Municipalité à assouplir les conditions d'inscription des enfants aux devoirs accompagnés.

6. Service de la sécurité publique

La COGE a rencontré, le 29 janvier dernier, Mme Jaggi Wepf, municipale ; M. Pittet, chef de service ; M. Audemars, chef de la police administrative et Mme Stankovic, responsable de la Mobilité.

Une délégation de la COGE a également visité les locaux de la PNV de la rue du Valentin en date du 8 janvier 2018.

Parcage

Madame la Municipale donne les informations sur le déploiement des macarons. La stratégie de la mobilité porte sur les pendulaires, les véhicules d'entreprise, les macarons pour les Yverdonnois ne pouvant disposer d'une place à leur domicile et les mesures pour les visiteurs. Il est rappelé les normes VSS en rapport avec le stationnement qui sont contraignantes.

L'autorité parle de son impuissance en cas de non mise à ban, récidives, cumul d'amendes. La rue des Moulins est mentionnée de même qu'un cas d'une personne handicapée munie d'une attestation

française et qui squatte en permanence une place de parc au pied de la tour Bel-Air au grand dam de plusieurs conseillers communaux.

Mobilité

Le plan de mobilité va être soumis incessamment à la Municipalité. La Ville travaille avec PubliBike pour les vélos en libre-service et le contrat échoit en 2020. Il n'y a pas d'analyse de la situation à ce jour. Il faut attendre le plan de circulation pour y voir un peu plus clair dans les mesures à envisager.

Les feux de l'avenue de Grandson font toujours problème. Il n'y a qu'une seule armoire et l'installation est dépassée. Il est question d'une deuxième armoire à installer. Il y a des espoirs que la future route de contournement aide à soulager le secteur !

Le contrat de prestation de TRAVYS et les lettres de mission. AggloY est concerné et il a en préparation un contrat-cadre et un contrat de prestations. Il faudra qu'AggloY fasse pression sur les communes et qu'Yverdon-les-Bains avance sans bénéficier au préalable l'accord de toutes les communes.

La commission urbanisme et mobilité reprend peu à peu vie. Il est demandé que les ordres du jour tiennent mieux compte des propositions des participants et que la commission ne devienne pas un simple lieu d'enregistrement des informations venant du haut. Il est noté que les représentants des partis ne répercutent que rarement dans les groupes le travail de cette commission. Il est souhaité que les sujets sensibles tels que la rue des Cygnes soient discutés dans cette commission.

Sécurité aux abords des écoles.

Le problème semble difficile à résoudre mais la situation actuelle ne donne visiblement pas satisfaction, et cela est particulièrement dangereux au parking du Collège de la Passerelle. A la Villette, la situation est chaotique mais semble moins dangereuse. Elle est également critique aux collèges Fontenay et Cheminet.

Parking COOP de la rue d'Orbe

La délégation municipale informe que cette enseigne estime perdre des clients avec les dispositions actuelles en matière de circulation à la rue d'Orbe.

PNV

L'accréditation de la PNV est saluée par la COGE, au moment où Orbe s'interroge sur l'avenir de sa participation. C'est de la musique d'avenir mais la COGE qui avait déjà demandé une réflexion à ce sujet suivra avec attention ce qui va se passer.

Pour l'heure, les comptes de PNV sont strictement tenus et les répartitions sont conformes aux conventions passées. Signalons que les répartitions ont été au centre des remarques de la Cour des comptes. Une séance avec l'UCV a été prévue le 15 février 2018 sur ce sujet.

L'assainissement du bruit routier est évoqué ainsi que la difficile politique de communication dont le niveau et le ton ne sont pas faciles à trouver entre secret et information.

Il est difficile d'avoir des chiffres corrects sur les aspects de violence et de brigandage. La confidentialité des enquêtes en cours ou jugées rend difficile la traçabilité des cas. Il n'y a pas de statistique probante au niveau de la PNV pour ces situations.

Collaboration avec « Zone Bleue »

On peut constater une nette amélioration du nombre de seringues abandonnées dans les lieux publics, principalement dans les toilettes publiques (500 unités à quelques dizaines). La distribution d'une seringue propre contre une seringue usagée faite par Zone Bleue, les modifications de consommation

des consommateurs, les contrôles des agents et le nettoyage du service des travaux sont les éléments clés de cette amélioration notable du risque sanitaire.

Une analyse est en cours sur les eaux usées afin de mieux connaître les drogues et quantités consommées à Yverdon.

La collaboration avec « Zone Bleue » est bonne. Chacun reste dans son rôle et collabore de manière intelligente et soutenue. Il y a eu des actions remarquées en coordination avec la police cantonale. Il existe une forme de « répartition » des rôles. La PNV oriente plutôt son action sur les acheteurs et la police cantonale sur les vendeurs, ceci en rapport avec une chaîne pénale qui peine à démontrer son efficacité. Le cas d'une personne avec 900 jours à purger est signalé. Le nœud ferroviaire que constitue notre ville tend à constituer un remarquable lieu de communication pour le marché de la drogue.

Visite des locaux du Valentin de la PNV

La commission a visité l'entier des locaux de la PNV, le garage, les locaux d'entretiens, le centre de maintien, les cellules, les bureaux, les locaux d'entretien et d'accueil. Les véhicules ont été présentés avec leurs équipements.

La commission a découvert que les locaux n'appartiennent pas à la Ville d'Yverdon-les-Bains mais sont loués à un privé.

Le système électronique de sécurisation des locaux avec notamment 22 détecteurs de présence et les serrures électroniques ont également été présentés.

La commission a salué l'accréditation obtenue par la PNV le 5 novembre dernier. Cette accréditation prend également en considération la qualité des locaux.

Le bail actuel est en mains de la Ville d'Yverdon-les-Bains qui refacture aux différents utilisateurs, en fonction des affectations, les locaux : PNV (environ CHF 350'000.-), Police du commerce (environ CHF 66'000.-).

La PNV va pouvoir reprendre deux étages supplémentaires laissés libres par une antenne du CHUV qui a déplacé un de ses services ambulatoires. Cette perspective offre d'excellentes possibilités pour une mise en adéquation des besoins en locaux.

Si la mission de la police doit se faire principalement à l'extérieur, il n'en demeure pas moins que les besoins en locaux sont bien réels. Les locaux actuels sont largement insuffisants en fonction du nombre de collaborateurs, soit une surface de 5.8 m² par personne.

Avec la reprise des deux étages supplémentaires, la PNV pourra disposer d'une surface de 10m² par collaborateur et offrir ainsi des conditions satisfaisantes de travail et d'accueil. La commission a pu vérifier la pertinence de cette opération notamment avec la visite de l'équipe de la mobilité qui « s'entasse » actuellement à 5 personnes dans un bureau exigü.

Au vu de la visite, la prise de ces deux nouveaux étages semble couvrir des besoins sans toutefois offrir un luxe dispendieux.

Compte tenu de cette opération et de la localisation exceptionnelle du site, tant pour la police que pour les utilisateurs, la pérennité du site semble acquise sur du moyen à long terme.

Points positifs

- Professionnalisme démontré durant la visite.
- Organisation des locaux.
- Qualité de la sécurisation des espaces.

- Réorganisation de la sortie des véhicules par le parking du Château.
- Equipements globaux.
- Adéquation des véhicules, de leur équipement en fonction de la mission.
- Accréditation de la PNV.
- Nombreux vélos à disposition.
- Sécurité de l'accueil des « utilisateurs » de la zone de maintien et des cellules de garde à vue.
- Collaboration avec le Centre psychiatrique du Nord Vaudois pour le dégrisement et les situations psychiatriques.

Points à améliorer

- Locaux actuels pas adéquats, pour l'équipe de la mobilité notamment.
- Réorganisation des espaces avec deux nouveaux étages.
- L'accueil de la population pourrait être fait de manière plus confidentielle.

Vœu 6.1. : Évaluation de l'usage des vélos en libre-service

La COGE invite la Municipalité à faire une évaluation avec le partenaire PubliBike sur l'état d'usage des vélos mis à disposition par la Ville.

Observation 6.1. : Sécurisation aux abords des écoles

La COGE demande à la Municipalité d'améliorer la sécurité aux abords des écoles.

Observation 6.2. : Amélioration de l'aménagement de l'accueil au poste de police du Valentin

La COGE demande à la Municipalité d'étudier l'amélioration de l'aménagement de l'accueil de la population aux guichets du poste de police de la rue du Valentin, notamment en matière de confidentialité.

7. Service des travaux et de l'environnement

La COGE a rencontré, le 12 février dernier, M. Burkhard, municipal et M. Rosselet, chef de service.

Une délégation de la COGE a également assisté aux opérations de déneigement en date du 19 décembre 2017 en présence de MM. Barraud, chef de la voirie, De Blaireville, Clerc et Nevez ; une autre délégation a visité les locaux du service et assisté aux données d'ordres du matin en date du 10 janvier 2018 en présence de MM. Rosselet, Barraud et de nombreux collaborateurs.

La sous-traitance des travaux de chantiers

La sous-traitance est indispensable pour les gros chantiers par manque de main-d'œuvre (personnel limité) et de machines spécialisées. En revanche tout ce qui est petits travaux permet de maintenir la compétence du service et coûte moins cher et cette autonomie est bienvenue.

Il faut aussi éviter de faire traîner des chantiers qui entravent la mobilité.

Maîtrise des coûts

La COGE a eu une intéressante discussion sur la façon dont STE maîtrise les coûts. La discussion a mis en évidence une alternative/comparaison ingénieurs et architectes, ainsi que CFC et lots. A chacun sa méthode mais STE a choisi.

Route de contournement

Le 15 janvier 2018, un courrier officiel a été reçu permettant de lancer les travaux du secteur Sud, tous les préalables ayant été réalisés. Le chantier a été attribué à Implenia et c'est le moment de vraiment y aller, y compris en tenant compte des nouvelles implantations sur le PST, comme Incyte et le futur Parking-Silo.

Au sujet des ponts CFF, la COGE a appris qu'ils étaient sur-réservés sur le plan suisse. Comme l'affaire yverdonnoise a pris du retard, STE a anticipé en étudiant la possibilité de les construire, donc de se fabriquer ses propres outils et de voir ensuite (même si leur coût est compris dans le crédit d'investissement) pour les revendre à leur constructeur, aux CFF ou à d'autres villes qui en auraient l'usage.

7.1. Voirie

RH et missions générales de la voirie

Les membres de la COGE ont pu assister aux différentes données d'ordre du matin pour la répartition des missions. Une présentation détaillée du concept d'organisation du travail a été faite. Le système offre à la fois de la souplesse et une certaine polyvalence des collaborateurs tout en leur donnant des points de repère avec des activités plus coutumières. Les collaborateurs ont donc des activités de références mais peuvent être affectés à l'ensemble des autres activités du service, sous la réserve bien évidemment, de ce qui est en rapport avec des permis de conduire spécifiques (camion, machines et engins).

L'organisation du service permet de garantir la réalisation des tâches urgentes de la journée tout en effectuant, en fonction des forces en présence, les activités planifiées. La maîtrise de ce « jonglage » au quotidien par le chef de la voirie est assez impressionnante avec une parfaite connaissance, des hommes, des missions et du matériel disponible.

Déneigement

S'appuyant sur les prévisions météorologiques, le staff de la voirie informe ses employés d'une possible mise en action durant la nuit. Alertés par téléphone, ils ont trente minutes pour gagner leur poste à la rue de l'Ancien Stand.

Un peu plus de vingt hommes utilisent les véhicules attribués aux missions du service (3 camions, 1 gros tracteur, 7 petits tracteurs, 5 KUBOTA RTV, 4 monoaxes et 1 Aebi TT70).

Les missions particulières de déneigement du service sont les suivantes :

- assurer les secours, les interventions du SDIS, le travail de TRAVYS et l'activité des ambulances,
- il y a quatre niveaux de priorités : 1) La ville et les grands axes 2) La périphérie et les pénétrantes 3) les quartiers 4) les parkings,
- le concret ce sont 120 km de trottoirs et 120 km de routes à déneiger. Le tout est réparti en sept secteurs trottoirs, trois secteurs camions et un secteur quartiers étroits et en déclivité avec un véhicule adapté. Pour les gros véhicules il y a un silo loué aux Salines de Bex avec une contenance de 25 tonnes et il y a en plus, pour les autres véhicules, une grosse benne de 14 m³. Il y a un ultra moderne véhicule. Le chauffeur a été formé à STE et conduit ce véhicule qui doit coûter dans les CHF 400'000.-.

Déchets urbains

Au sujet des déchets les membres de la COGE ont été informés des nombreuses problématiques des ramassages effectués par les différentes tournées. Il en ressort :

- l'évolution du comportement du citoyen qui veut pouvoir se débarrasser de manière immédiate de tous ses déchets sans intégrer l'évacuation comme faisant partie de son achat,
- les collaborations avec les entreprises privées et la STEP,
- une répartition assez homogène des incivilités en lien avec les déchets sauvages.,
- les nombreuses dénonciations des incivilités par les neuf agents du service assermentés et par les contrôles effectués sous mandat par une société de surveillance privée,
- en finalité les montants des mandats de surveillance des zones de dépose des déchets par une entreprise privée sont largement couverts par les amendes encaissées pour les incivilités poursuivies,
- un service de ramassage minimum est délégué le dimanche à une entreprise privée, avec les véhicules du service, de manière à répartir le fardeau du travail dominical. Cette organisation

évite de charger les collaborateurs pour le travail le dimanche qui sont par ailleurs régulièrement déjà d'astreinte ce même jour et travaillent également régulièrement le samedi.

Observation 7.1.1. : Dotation en véhicules de déneigement

La COGE demande à la municipalité de veiller à ce que la dotation en véhicules de déneigement de la voirie soit améliorée pour ce qui concerne les secteurs difficiles.

Vœu 7.1.1. : Stockage du sel

La COGE souhaite que la municipalité facilite la résolution du problème du stockage du sel pour les petits véhicules.

7.2. Plantages

Administration

Une personne a été exclue après une longue procédure. Les problèmes relevés lors d'une visite précédente de la COGE persistent. Quelques mesures ont été prises. Il n'y a plus de réparations de cycles sur le site et l'eau est fermée depuis minuit.

La COGE a bien compris que l'institution des plantages requiert non seulement la main verte de ses occupants mais également la main compréhensive de celles et ceux qui administrent cette zone « franche ».

Mme Carmen Tanner est pleine de projets et d'idées et même s'il s'agit d'un accord politique que de partager les responsabilités entre Culture et STE, à part le fait que cela a pour conséquence des problématiques logistiques.

Gestion de l'eau et divers problèmes

Tout travail d'amélioration est de longue haleine, que cela touche à l'eau et son mauvais usage, au parcage en zone forestière sur le côté Treycovagnes de l'allée, à la durée nécessaire pour désaffecter les parcelles du bord du chemin pour créer des places de parc, au changement des habitudes en matière de constructions d'annexes, à l'emploi excessif de défoliants, d'agent orange, de phytosanitaires agressifs, à l'utilisation de bois CFF saturé en plomb à des fins de chauffage.

Cela coûterait 1 million pour refaire les conduites d'eau et comme la pression est suffisante, on ne va pas se lancer dans des compteurs individuels et d'autres mesures qui amélioreraient mais coûteraient beaucoup trop cher.

Durant la période d'inondation, il y a eu de sérieuses remontées d'eau dans les caves accompagnées de sérieuses descentes de rosé dans les gosiers.

7.3. La STEP

Projets en cours

Il y a en cours un projet à 32 millions, des séances de CODIR et un contrat de droit administratif envoyé en mars aux communes concernées et raccordées.

En vue des grands chantiers une série de mesures préparatoires a été prise, allant de la dépollution de la peinture, en passant par le transfert de la cabane d'Yverdon-Ancienne et surtout avec le travail sur une seule ligne de traitement qui fonctionne depuis trois ans et qui montre qu'on pourra faire face aux différentes phases du projet.

Le service continue à améliorer le processus de récupération de l'azote et cherche des débouchés pour les produits récupérés et transformés pour améliorer la remise en agriculture. La société Alpha a repris le brevet de la STEP et cherche à l'implanter au moins en deux endroits en Suisse allemande.

Communication : La visibilité du travail de STE et de la STEP

Différentes actions ont été entreprises dont une plaquette pour le « stripping », un article à faire paraître dans Aqua-gaz, des « portes ouvertes » avec grand succès mais une lourde mobilisation de forces, une participation à une rencontre sur l'ammonium à Strasbourg avec M. Pürro.

7.4. Garages et localisation du service

Localisation du service

La localisation actuelle au centre de la ville est optimale avec des temps d'interventions réduits. Ce paramètre et ses incidences sur la performance du service doivent être pris en considération dans les projets de déménagement.

Locaux

La commission a visité l'entier des locaux du STE, les locaux administratifs, les locaux des collaborateurs, le garage, la menuiserie, les espaces de stockages intérieurs et extérieurs.

Le projet d'un déménagement potentiel des locaux du service a été anticipé de deux manières par le service.

Tout d'abord le service dit vivre comme des « forains » avec la notion de la mobilité comme principe de gestion de base des locaux. Chaque aménagement, nouvelle affectation, nouveau matériel, tout est pensé dans la logique d'un possible départ.

Ensuite le service a travaillé sur l'identification de ses besoins minimaux et confortables pour pouvoir se confronter rapidement et efficacement à tout nouveau projet de déménagement.

Le service est donc prêt à saisir toute nouvelle opportunité tout en conservant les locaux actuels dans une bonne fonctionnalité et ce malgré la vétusté de certains bâtiments.

Entretien

Le garage prend en charge la majorité des véhicules de la Commune tout en laissant les réparations spécifiques au secteur privé.

Vœu 7.4.1. : Décentralisation en vue du déménagement aux Parties

La COGE souhaite que la municipalité saisisse les opportunités de créer des emplacements décentralisés (dans le secteur principal d'activité) pour anticiper le déménagement aux Parties.

Points positifs

- La COGE relève de nombreux points positifs d'un service caractérisable par sa souplesse et sa motivation. Il y a :
- Tout le côté RH incluant la fidélité et la disponibilité des employés (très peu d'absences sauf deux de longue durée pour hernies discales).
- La formation continue (conduite, tronçonneuse, débroussailleuse, élévateur, machiniste).
- La polyvalence du personnel.
- La gestion des heures supplémentaires (réglée avec un minimum de contraintes) et la conduite de l'ensemble (avec un chef disposant d'un remplaçant maîtrisant la situation).
- La prise en compte de la mobilité douce qui fait partie des priorités et qui se traduit par un gros travail de déneigement sur les chemins d'accès en direction de la gare et de la HEIG, les trottoirs et les passages piétons.
- Le professionnalisme démontré durant la visite.
- La pertinente délégation au secteur privé.
- Les nombreuses réalisations ou aménagements réalisés à l'interne sur leur site.

Points à améliorer

- Le manque de moyens sur les secteurs en déclivité (apparemment un seul véhicule disponible).
- Des locaux actuels vétustes.
- Un petit silo à sel pourrait faciliter le travail du chargement des petites machines qui se fait actuellement à la pelle.
- Certains aménagements urbains qui compliquent le travail de la voirie.
- La présence de véhicules stationnés sur des cases blanches et qui gênent pendant de très longues durées la remise en état des routes après les chutes de neige.

8. Service de l'urbanisme et des bâtiments

La COGE a rencontré, le 12 février 2018, Mme Capt, municipale, et MM. Bärtschi et Czàka, chefs de service, ainsi que M. Jobin.

Elle a également visité le chantier du Collège des Rives en date du 9 janvier 2018.

Réorganisation d'URBAT

Le service s'est scindé en deux entités, d'un côté le service de l'Urbanisme qui conserve à sa direction M. Bärtschi et de l'autre côté le service des Bâtiments pour lequel la Commune a engagé M. Czàka comme chef de service. La réorganisation n'a pas posé de problèmes particuliers et débouche sur une augmentation des EPT, 2 dont le chef de service, ainsi qu'une réorganisation des locaux, l'accueil étant avancé et l'administration centralisée bénéficiant d'un peu plus de place.

Commission des constructions

À la suite à des remarques communales et des reproches de la CDAP sur le plan cantonal, la commission des constructions s'est « professionnalisée ». Cette commission est une aide précieuse au stade des avant-projets et offre des services que d'autres villes refusent ou font payer. Elle n'émet pour autant qu'un avis général et n'engage pas la décision finale de la Municipalité.

Plans de quartiers

Le travail de la Commune est constamment remis en cause par les décisions et réponses du Canton qui sont souvent contradictoires. Le problème des zones d'assolement, au même niveau, n'est par ailleurs pas résolu. Le service avance ainsi sur les projets au mieux mais sans certitudes. Il attend actuellement le retour des examens préalables pour y voir plus clair avec les Parties et Coteau-Est. Pour les Roseyres il s'agit d'un travail privé.

Plan directeur communal

Le service travaille d'arrache-pied avec 2 COPIL, mais ce projet est rendu difficile pour les mêmes raisons que la préparation des plans de quartier. La Ville a le sentiment d'être pénalisée pour avoir été bon élève et avoir construit au centre sans étendre d'abord les surfaces constructibles à l'extérieur. Elle ne dispose ainsi quasi plus de poches constructibles.

Patinoire

La patinoire est une construction « patchwork » qui s'est réalisée au fil des décennies. Il faudra en reconstruire une. En attendant, la Commune a résolu les problèmes imminents, notamment concernant la sécurité des utilisateurs.

Bilan amiante

Il n'y a pas de mesure urgente à prendre concernant les bâtiments communaux. Lorsque des travaux sont faits, la situation est évaluée au cas par cas.

Mur de la Grenette

Le service a préparé son dossier dans les règles et c'est le Canton qui ne s'est pas manifesté, comme il aurait dû le faire, au moment de la mise à l'enquête des travaux. L'architecte cantonal a agi à la dernière minute et URBAT a dû réagir dans l'urgence.

Réflexion sur le parc des Rives et Sports 5

Des rencontres se font entre différents partenaires, notamment au niveau des services, sous la direction d'URBAT en ce qui concerne le parc des Rives. Le maintien de l'anneau de l'USY est envisagé ainsi que la création d'un espace dédié tant aux amateurs qu'aux sportifs d'élite comme ça a été le cas à Dorigny.

Le projet de Sports 5 avance ; un retour est attendu de la part de l'architecte.

Collège des Rives

Les délais sont tenus et ne devraient pas poser de problème pour la suite. Excepté peut-être les impondérables météorologiques ; des solutions pourraient cependant être trouvées pour faire avancer le chantier si c'était nécessaire.

Le chantier présente différentes contraintes techniques :

- construction « sur l'eau » du bâtiment ; la conception du bâtiment est en adéquation avec cette situation et en garantit la sûreté selon la délégation d'Implenia ; pour la tenue des travaux, il a été nécessaire d'installer un système de pompage pour évacuer l'eau,
- la hauteur de la salle de gym complexifie la pose des poutres métalliques et celles-ci ont dû être munies d'une peinture spéciale qui les protège de la chaleur le temps que les pompiers puissent intervenir dans le cas d'un hypothétique incendie,
- le terrain étant partiellement pollué, des analyses de la terre ont dû être faites régulièrement afin de déterminer laquelle pouvait être conservée et laquelle devait être évacuée et dans quelle filière.

La conception du bâtiment, si elle ne répond pas au label Minergie, a été réalisée afin d'avoir un bâtiment aussi peu gourmand que possible en énergie et correspond, *in fine*, à cette norme écologique.

Points positifs

- Les délais concernant la construction du collège des Rives sont tenus pour l'instant et devraient continuer de l'être et plusieurs sous-traitants sont des entreprises locales.
- L'application dans la construction du collège d'une vision écologique pragmatique permet de soulager aussi bien l'environnement que les deniers publics et les utilisateurs des futurs locaux.

Vœu 8.1. : Patinoire

La COGE invite la Municipalité à clarifier sa stratégie à court et moyen termes en ce qui concerne la patinoire et à communiquer à ce sujet.

Yverdon-les-Bains le 20 mars 2017

La présidente de la COGE



Joëlle Bettex